

Tarifs 2025-2026

Enseignement supérieur - temps plein Site route de Clisson





TARIFS MENSUELS 2025-2026 sur 10 mois

Voici le résumé des montants mensuels présentés par régime et par filière.

Montant mensuel = Tarif annuel divisé en 10 règlements mensuels, prélevés du 10 septembre 2025 au 5 juin 2026.

Nous vous invitons à lire avec attention les conditions tarifaires pages suivantes, qui viennent compléter et préciser les différentes rubriques détaillées ci-après.

Mensualité 2025-2026	BTS BAT BTS MTE BTS MV	BTS SIO	BTS CG BTS MCO	DCG
EXTERNE (1)	192.50 €	192.50 €	156.00€	156.00€
DEMI PENSIONNAIRE (2)	298.82 €	298.82€	262.32€	262.32€

- (1) contribution des familles + cotisations institutionnelles
- (2) contribution des familles + cotisations institutionnelles + abonnement restauration + forfait approvisionnement Porte-monnaie Restauration

Pour les familles qui ont opté pour le prélèvement automatique, un **prélèvement FORFAITAIRE** sera appliqué pour l'échéance du 10 septembre 2025 (175.00 € pour un Externe, 280.00 € pour un ½ Pensionnaire)

Pour les familles qui règlent par chèque, Merci de prévoir avant le 29 août 2025

1 CHEQUE pour la 1ère MENSUALITE DE LA SCOLARITE 2025-2026

encaissement au 10 septembre 2025

En fonction du régime (externe, ½ pensionnaire), à savoir :

Externe = 175.00 € ½ Pensionnaire = 280.00 €

Ce chèque est à libeller à l'ordre de « OGEC LA JOLIVERIE » et doit être adressé au service comptable, en indiquant au dos, le nom, le prénom et la classe de l'étudiant.

Le Prélèvement Automatique est fortement conseillé afin de mensualiser vos frais.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR LA JOLIVERIE - Site de la route de Clisson

141 route de Clisson • BP 43229 • 44232 Saint-Sébastien-sur-Loire Cedex Tél. 02 40 80 82 04 - www.la-joliverie.com

OGEC LA JOLIVERIE - Association Loi 1901 - SIRET n°417 807 070 00012





Détail des tarifs mensuels

Les tarifs mensuels correspondent à un règlement sur 10 mois.

La facturation vous est adressée fin septembre, sur la base de tarifs annuels, égale aux tarifs mensuels ci-dessous multipliés par dix.

Le choix du régime scolaire, pour des raisons de maintien d'emploi du personnel, est fait pour l'année entière et DEFINITIF à compter du 16 septembre 2025.

Il n'y aura donc pas de changement en cours d'année scolaire.

► Le tarif « EXTERNE » comprend la contribution des familles et les cotisations institutionnelles selon la répartition suivante :

FILIERES	Tarifs mensuels calculés sur 10 mois (1)		
FILIERES	Contribution des familles	Cotisations institutionnelles	
BTS BAT - BTS MTE - BTS MV	176.50 €	16.00 €	
BTS Informatique SIO	176.50 €	16.00 €	
BTS CG - BTS MCO	140.00 €	16.00 €	
DCG	140.00 €	16.00 €	

(1) Ne sont pas compris dans ces frais, les achats de livres scolaires, les fournitures scolaires, la cotisation à l'A.P.E.L./U.D.A.P.E.L. (Associations de parents d'élèves).

<u>La contribution des familles</u> permet de faire face aux frais d'équipements scolaires et sportifs, aux dépenses d'entretien des bâtiments, aux charges d'amortissement des constructions et des matériels et au budget de fonctionnement de l'animation pastorale.

<u>Les cotisations institutionnelles</u> correspondent au fonctionnement des institutions de l'Enseignement Catholique, aux assurances scolaires et d'accident du travail.

L'étudiant « EXTERNE » peut néanmoins déjeuner occasionnellement à la restauration scolaire, et ce repas sera comptabilisé pour 8.47 € à chaque passage sur le Porte-monnaie Restauration.

ATTENTION, le porte-monnaie de restauration DOIT TOUJOURS avoir un solde POSITIF sinon l'étudiant sera REFUSE à la Restauration Scolaire.

Le tarif « DEMI-PENSIONNAIRE » comprend le tarif « EXTERNE » (voir tableau ci-dessus) plus l'abonnement à la restauration (31.32 € / mois), qui permet d'accéder librement au restaurant scolaire tout au long de l'année et correspond aux frais fixes de la restauration.

Ce tarif comprend également, **une provision mensuelle** de **75.00 € / mois** pour l'alimentation de la carte de restauration, avec une régularisation en fin d'année scolaire en fonction de la fréquentation de l'étudiant.

Le prix du déjeuner comptabilisé à chaque passage sur le Porte-monnaie Restauration est de 5.66 €.

Grâce à l'abonnement restauration, le petit-déjeuner **servi de 6h45 à 7h45** devient accessible au « Demi-Pensionnaire ». Ce petit-déjeuner sera décompté sur le Porte-monnaie Restauration **au prix de 1.61 €.**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

LA JOLIVERIE - Site de la route de Clisson

141 route de Clisson • BP 43229 • 44232 Saint-Sébastien-sur-Loire Cedex Tél. 02 40 80 82 04 - www.la-joliverie.com

ENSEIGNEMENT GATHOLIQUE de Loire-Atlantique

OGEC LA JOLIVERIE - Association Loi 1901 - SIRET nº417 807 070 00012



Fonctionnement de la restauration

Nous remettrons à chaque étudiant, le jour de la rentrée, un code barre donnant accès à la restauration scolaire. Le déjeuner pris par l'étudiant sera ainsi « comptabilisé » à chaque passage sur le Porte-monnaie Restauration.

Le solde du Porte-monnaie Restauration (négatif ou positif) sera régularisé en fin d'année scolaire et fera l'objet d'un dernier relevé de frais annexes avec un prélèvement ou un virement au 10 juillet 2026.

Réductions si plusieurs enfants à la Joliverie

La Joliverie regroupe :

- l'Ecole et le Collège Ste Madeleine situés sur l'ile de Nantes
- l'Ecole Ste Bernadette située à St Sébastien / Loire
- le Pôle des Arts Graphiques situé sur l'ile de Nantes
- le Lycée Tertiaire St Pierre et le Lycée Industriel St Joseph situés à St Sébastien / Loire
- l'Enseignement Supérieur (hors formation BACHELOR) situé à St Sébastien / Loire
- le Lycée LA BAUGERIE situé à St Sébastien / Loire

Si vous avez plusieurs enfants scolarisés simultanément dans ces structures, une réduction vous sera accordée uniquement sur votre demande et se calculera sur le montant de la contribution des familles.

ATTENTION!! Les Formations « BACHELOR » sont exclues de cette réduction.

Régularisation pour départs anticipés et autres absences

► Contributions des familles, abonnement à la restauration et frais d'hébergement

Les tarifs sont établis pour l'année scolaire entière et calculés sur les frais de l'établissement. Ils ne donnent pas lieu à régularisation pour les absences, les stages, voire les départs anticipés à la suite d'examen. Néanmoins, un avoir est calculé pour une sortie définitive ou une exclusion de l'internat au cours de la 1ère et 2ème période, conformément au tableau ci-après.

PERIODES	AVOIR sur les tarifs annuels
du 1er septembre 2025 au 19 décembre 2025	58 %
du 5 janvier 2026 au 10 avril 2026	25 %
du 27 avril 2026 au 3 juillet 2026	

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

LA JOLIVERIE - Site de la route de Clisson

141 route de Clisson • BP 43229 • 44232 Saint-Sébastien-sur-Loire Cedex Tél. 02 40 80 82 04 - www.la-joliverie.com



OGEC LA JOLIVERIE - Association Loi 1901 - SIRET n°417 807 070 00012



Facturations et règlements

Une facturation annuelle, reprenant les différentes rubriques citées auparavant, sera établie fin septembre 2025.

Elle tiendra compte de l'acompte FORFAITAIRE du 10 septembre 2025 (prélevé ou chèque encaissé) et des arrhes qui vous ont été demandés au moment de l'inscription ou de la réinscription.

Les règlements se feront en 10 prélèvements mensuels de septembre 2025 à juin 2026, ou selon des modalités différentes en accord avec le service comptable.

Tout prélèvement rejeté par votre banque sera facturé 6.00 € pour frais administratifs.

Des pénalités correspondant au taux d'intérêt légal seront appliquées en l'absence ou en cas de retard de paiement.

Un dernier prélèvement pourra avoir lieu le 10 juillet 2026 en fonction des régularisations de fin d'année scolaire.

Des facturations intermédiaires (fournitures scolaires, imputation des bourses nationales, séjours pédagogiques, régularisations d'absences) viendront modifier la facturation annuelle ainsi que le plan de règlement pour les échéances futures.

PRELEVEMENTS	CHEQUES	CB en ligne	ESPECES
Les demandes de prélèvement devront être retournées au plus tard le 29 août 2025, pour un 1er prélèvement au 10 septembre. Vous pouvez demander un nouvel imprimé au service comptable.		Des règlements CB en ligne sont proposés via votre Portail « EcoleDirecte » pour les frais de scolarité ET pour l'approvisionnement du Porte-monnaie Restauration pour les « Externes ».	Les règlements en espèces seront remis à un employé du service comptable, contre délivrance d'un reçu, attestant le règlement effectué.

Courriers et contacts relatifs aux factures et règlements (à votre disposition de 8h à 12h et de 14h à 17h)

OGEC LA JOLIVERIE Service comptable

141 ROUTE DE CLISSON BP 43229 44232 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE CEDEX

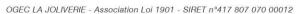
2 02 40 80 82 24

dblon@la-joliverie.com

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

LA JOLIVERIE - Site de la route de Clisson

141 route de Clisson • BP 43229 • 44232 Saint-Sébastien-sur-Loire Cedex Tél. 02 40 80 82 04 - www.la-joliverie.com







Assurances Scolaires

LA JOLIVERIE étant un Lycée Général et Technologique, nos étudiants bénéficient de la Garantie "Accident du Travail" par la Sécurité Sociale, pendant le temps scolaire et les stages en entreprise, à l'exclusion de la garantie "Trajet Domicile ↔ Ecole".

Afin de garantir tous nos étudiants pendant le temps scolaire, et pendant le temps extra-scolaire (après la classe et pendant les vacances, soit pendant 365 jours), le Lycée a souscrit une assurance groupe pour tous ses étudiants auprès de la Compagnie AXA – Cabinet DEVORSINE - 7 rue Racine – BP 90117 - 44000 NANTES CEDEX – 02 40 69 83 13, dont les garanties sont cumulables ou complémentaires à celles versées par la Sécurité Sociale.

Ce que vous devez faire en cas d'accident survenu à votre enfant :

- <u>Pendant le temps scolaire</u> : l'étudiant doit se présenter à l'infirmerie du lycée, pour les premiers soins et les formalités administratives.
- <u>En dehors du temps scolaire</u> : établir une déclaration d'Accident sur papier libre et l'envoyer au « Cabinet DEVORSINE» pour enregistrement du sinistre. Prendre contact avec l'infirmerie du lycée, dès que possible, pour les formalités administratives.

Avis important:

- <u>Si c'est votre enfant qui a été blessé</u>, joindre à la déclaration, un certificat médical indiquant la nature des blessures et faire parvenir ensuite le certificat de guérison, les notes de frais médicaux et pharmaceutiques ainsi que les bordereaux de remboursement effectués par la Sécurité Sociale (ou tout autre organisme).
- <u>Accidents causés intentionnellement</u> : ne peut prétendre au bénéfice des indemnités contractuelles, l'étudiant qui se blesse intentionnellement lui-même.

Responsabilité civile (R.C.) chef de famille :

Cette garantie, qui faisait fréquemment double emploi avec celle des parents, n'est plus incluse dans notre contrat groupe. Aussi, nous vous conseillons de contracter cette garantie auprès de votre assureur si vous ne l'avez déjà.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
LA JOLIVERIE - Site de la route de Clisson

141 route de Clisson • BP 43229 • 44232 Saint-Sébastien-sur-Loire Cedex Tél. 02 40 80 82 04 - www.la-joliverie.com

OGEC LA JOLIVERIE - Association Loi 1901 - SIRET nº417 807 070 00012





Saint-Sébastien-sur-Loire

Site Route de Clisson

- Lycée Professionnel
- Lycée Général et Technologique
- · Enseignement Supérieur
- · Centre Formation Alternance, Apprentissage et Formation Continue

Sainte Bernadette

École

Site Baugerie

- Lycée Professionnel
- · Lycée Général et Technologique
- Enseignement Supérieur

Île de Nantes

- Sainte Madeleine
 - École
 - Collège

Pôle des Arts Graphiques

- Lycée Professionnel
 - · Lycée Général et Technologique
 - Enseignement Supérieur

Carquefou

- 6 Site de l'Icam de Nantes
 - · Classes préparatoires associées à l'Icam

Bouguenais

Site de la JVMA

Jules Verne Manufacturing Academy

Modules de formations industrielles



Enseignement supérieur - temps plein

141, route de Clisson - BP 43229 44232 Saint-Sébastien-sur-Loire cedex

Contacts secrétariat 02 40 80 82 04 / secretariat-es@la-joliverie.com Contacts Bureau Vie étudiante 02 72 00 12 32 / vieetudiante@la-joliverie.com







